

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FACE AUX GRANDS ENJEUX CULTURELS

-----, JM Lucas- V3

Pour juger sainement le présent,
il faut se demander quel avenir il préfigure.

Pierre Mendes-France-La politique et la vérité.

Je pars du constat que la politique culturelle, des collectivités comme de l'Etat, a perdu beaucoup de sa force de conviction ¹et qu'il faut lui donner un nouveau souffle. Mais j'observe qu'elle est pour l'instant intouchable et j'en déduis qu'il est préférable d'ouvrir, d'abord sur le terrain local, des chantiers de "bonnes pratiques" pour nourrir le débat sur sa reconstruction.

I - Une fin de règne intouchable

A- Première observation : l'ambition civilisatrice initiale de la politique culturelle a été détournée en consommation culturelle pour un certain public.

1 - En terme quantitatif, la politique culturelle en France a donné de bons résultats, du moins en matière d'offres culturelles sur le territoire. Il y a effectivement plus de "clients" fréquentant des équipements culturels, eux mêmes de plus en plus nombreux. ²

2 - Par contre, en terme de signification politique, la confusion est grande.

Les élus continuent à justifier les interventions culturelles publiques par la nécessité de "*favoriser l'accès de tous à la culture*" mais depuis que les statistiques sur les pratiques culturelles des français existent, la consommation des équipements est loin de concerner "tous les français" ; les "clients" sont globalement des "urbains" et des "diplômés". Le message politique justifiant les dépenses culturelles par la nécessité de "réduire les inégalités culturelles" ne convainc plus que ceux qui veulent y croire. ³

1 En ce qui concerne l'Etat, je partage intégralement le jugement du secrétariat à la culture du PS : "*Le ministère de la Culture célèbre cette année son cinquantenaire. Triste anniversaire en réalité. Quiconque entre au contact de son administration est frappé par la démoralisation de ses agents, la paupérisation de ses moyens, son atonie et l'absence de tout projet politique global d'envergure, alors que c'est précisément son existence qui donnait sens et enthousiasme à ce ministère jadis audacieux, conquérant et dynamique.*"

2 - *En 1973, 88% des français n'avaient pas été au théâtre joué par des professionnels au cours de l'année, ils ne sont plus que 81 % en 2008 ! 7 points de gagner en 35 ans , mais encore 81 points à conquérir avant le théâtre pour tous !*

3 - Enquête 2009 sur les pratiques culturelles des français : 47 français sur 100 ayant un diplôme Bac plus 4, sont allés une fois au théâtre dans les douze derniers mois; ils ne sont plus que 29 sur 100 pour ceux qui ont bac plus 2 ou 3... Par contre, sur 100 français n'ayant pas de diplôme, 9 seulement ont été

3 - Pire surtout, 23 % des français ont des pratiques culturelles qui ne croisent jamais les offres proposées par la politique culturelle et 29 % n'ont qu'une fréquentation "exceptionnelle" des salles de spectacles et des lieux d'exposition. Comment les considérer ? Selon une tradition intellectuelle qui est parfaitement bien ancrée dans les partis de gauche, ces personnes sont présentées comme des "*exclus de la culture*", soumis aux manipulations de la culture de masse orchestrée par les multinationales. Ce sont des victimes sociales d'un "handicap culturel" qu'il faut guider vers la "vraie" culture.⁴

Mais, ce discours peut-il tenir longtemps en dehors du "cercle des initiés"? Les élus locaux savent bien que ces 53 % de français qui n'éprouvent aucun ou très peu d'intérêt pour l'offre de produits choisis par la politique culturelle sont des citoyens et des électeurs à part entière, totalement libres de leurs choix !

4 - Face à ces interrogations, la gauche culturelle a toujours répondu qu'il fallait renforcer le potentiel d'intervention des institutions artistiques pour mieux soutenir la "création" car l'offre d'oeuvres de qualité est une condition de la civilisation et, par là, de la citoyenneté⁵. La politique publique de la culture se doit par conséquent de garder la main sur la sélection des oeuvres de référence (nomination des directeurs d'équipements, comités d'experts, opérations artistiques dans les quartiers, en milieu rural...) . "Garder la main" signifie, en fait, contrôler aussi bien au niveau national qu'au niveau local, la désignation des responsables chargés de sélectionner les "bonnes " oeuvres d'art, au mépris de toutes les règles de transparence que la gauche réclame en général pour les autres secteurs d'activité.

Cette position ne se discute pas. Elle est un dogme. Toute tentative de suggérer que plus de la moitié des français, dont les plus jeunes des nouvelles générations, pratiquant actifs des réseaux numériques, ont d'autres cultures que celles qui ont été sélectionnées par les spécialistes, relève du "populisme". Toute tentative de mettre en débat public les dispositifs confidentiels sinon secrets qui établissent les choix de la culture de référence relève de la "démagogie " .

La réflexion est aujourd'hui bloquée sur ce vieux logiciel du siècle dernier.

La première conséquence est que la discussion sur une autre politique culturelle est impossible : le propre du dogme est de savoir répondre à tout et, dans ce contexte très

au théâtre dans les douze derniers mois. En 1988, les chiffres étaient de 39 % pour les diplômés du supérieur et de 7 % pour les sans diplôme.

En 2009, pour 100 habitants de Paris intra muros, 56 d'entre eux sont allés au théâtre une fois au moins dans l'année, et pour 100 personnes résidant dans une ville de moins de 20 000 habitants, ils ne sont que 12. En 1989, le chiffre est de 43 % pour les parisiens intra muros (13 points en moins) et 10 % pour les habitants des villes de moins de 20 000 habitants (2 % en moins). Les chiffres augmentent pour chaque catégorie mais les écarts entre les catégories se sont creusés !!

- 4 Dans la récente enquête sur les pratiques culturelles des français, on peut lire que les personnes qui ne sont allés ni au cinéma, ni dans une bibliothèque, n'ont assisté à aucune spectacle vivant et n'ont visité aucun lieu d'exposition ou de patrimoine, "pour la plupart d'entre eux cumulent tous les handicaps en matière d'accès à la culture.." page 8 des éléments de synthèse .
- 5 Voir par exemple les interventions des députés de gauche à l'Assemblée Nationale lors d'un des rares débats (sans suite) sur la politique culturelle, le 4 décembre 2004; par exemple Jean Marc Ayrault : "C'était le rêve de Jean Vilar, de Malraux et, plus pres de nous, de Jack Lang : mettre les arts a la portée de tous, y forger une conscience citoyenne." ou Michel Françaix : " Gambetta disait : . Il ne suffit pas de décréter des citoyens, il faut en faire. Pas de citoyen sans émancipation des servitudes de l'ignorance, sans commerce avec les oeuvres de l'esprit. Pas de citoyen sans culture."

défensif du milieu artistique, ⁶ on ne peut que déconseiller toute initiative politique mettant en doute la pertinence du "soutien à la création pour renforcer l'accès à la culture" ! L'héritage des Lumières est intouchable, du moins dans les propos légitimants.

B- Seconde observation : les mots de la politique culturelle ne servent plus aujourd'hui qu'à décorer un pragmatisme gestionnaire.

Chacun peut observer que, dans la pratique des élus comme du ministère, la politique culturelle ne s'embarrasse pourtant pas du dogme. Derrière le discours de façade sur la démocratisation de la culture, cela fait bien longtemps que le ministre comme les élus locaux sont devenus beaucoup plus pragmatiques. Les interventions culturelles publiques se contentent de gérer une offre de consommation culturelle.

Pour s'en convaincre, on peut prendre appui sur deux textes que connaissent bien les politiques : le projet annuel de performance (PAP) de la mission culture et le rapport du comité Balladur. Je ferai aussi référence aux politiques locales en faveur de "l'économie créative".

1 - Les responsables de politiques culturelles et , en tout cas les députés et sénateurs, ont certainement lu le PAP 2010, par exemple le programme 131 relatif à la création artistique. Comme les années précédentes, ce document révèle aux parlementaires et aux citoyens que le ministère de la culture n'a plus que des préoccupations gestionnaires. Les lecteurs du PAP ont certainement fait cette observation : les indicateurs de la bonne performance portent sur le montant des recettes, les taux d'occupation des fauteuils, la circulation des spectacles....⁷ Plus étonnant encore l'Assemblée Nationale a accepté qu'un indicateur de performance porte sur la recette par place fixée à 48 euros pour 2010, comme le ferait n'importe quel producteur privé de spectacles ! Les indicateurs sont tous quantitatifs et calqués sur ceux d'une bonne gestion culturelle privée car la culture "coûte chère" au contribuable. Il faut donc attirer le client et les fameux publics de la culture deviennent de simples acheteurs /consommateurs qui doivent remplir les salles où sont présentés des produits culturels un peu plus sophistiqués que ceux qui sont offerts sur le marché concurrentiel des loisirs.

Par contre, la valeur "artistique" ne fait l'objet d'aucun indicateur spécifique comme si cette évaluation de la "qualité" n'avait plus d'importance ou comme si elle devait être et rester ignorée des représentants des citoyens. L'hypocrisie est manifeste : dans le PAP, la politique culturelle de l'Etat évoque sa mission civilisatrice dans les trois premières lignes mais s'en moque bien ensuite, puisqu'elle la met totalement de côté. Dans le dur compromis entre la valeur d'intérêt général de la bonne gestion des fonds publics et la valeur d'intérêt général de l'art et de la culture, seul se bat sur le ring le comptable des deniers publics, les amateurs de sens ont disparu dans les coulisses en se plaignant en plus d'être mal traités !

2 - Le rapport du comité Balladur n'est pas plus concerné par la vocation citoyenne de la

⁶ On comprend très bien cette attitude défensive si l'on prend en compte le traitement infligé aux salariés intermittents de la culture.

⁷ - Exemples : nombre de fauteuils mis à la vente dans l'indicateur 1.2, recette moyenne par place offerte dans l'indicateur 2.1, rapport des charges fixes sur total des charges des établissements culturels dans l'indicateur 2.1, part de la masse salariale dans l'indicateur 2.2, nombre de clients dans l'indicateur 3.1, pourcentage de places vendues par rapport à la jauge dans l'indicateur 3.1, nombre de représentations (de ventes donc) par spectacle produit,...

politique culturelle car, à bien le lire, il ne fait qu'entériner la dérive vers la gestion des offres publiques de produits culturels.

*) J'observe ainsi que dans le texte du rapport Balladur la valeur politique des interventions culturelles des collectivités n'apparaît nulle part. Aucune référence aux enjeux émancipateurs de la création artistique ou de l'accès à la culture pour tous. Le seul enjeu évoqué par le comité est celui de la lourde gestion des charges de personnels et de fonctionnement des bâtiments culturels⁸. Comme il faut bien assumer ces masses financières, le rapport maintient le principe des interventions croisées de toutes les collectivités pour soulager les villes et leurs dépenses de centralité essentiellement ! C'est dire que l'imbrication des responsabilités sera maintenue pour la culture alors que les objectifs du comité de Balladur étaient au contraire de clarifier la répartition des compétences entre les collectivités. La politique culturelle locale est sans importance stratégique pour la république décentralisée. Elle ne fait que coûter !

*) J'observe aussi que le rapport Balladur affirme clairement que la légitimité des collectivités tient à leur capacité à répondre aux demandes de proximité de la population. *" La société française a changé, elle éprouve des besoins nouveaux, des aspirations inédites, sa soif de proximité et de sécurité, son goût pour la démocratie locale sont justifiés par la globalisation du monde. Aussi est-il indispensable qu'un changement fondamental soit apporté au mode d'administration du territoire. C'est la condition d'un approfondissement de la démocratie locale et de l'amélioration des services rendus aux usagers des services publics, qui sont aussi des contribuables et, d'abord, des électeurs."*

Or, en matière culturelle, cet objectif de satisfaire les demandes des électeurs est contradictoire avec "l'accès à la culture pour tous" qui doit révéler, aux habitants, la culture de qualité qu'ils ne connaissent pas encore. Il ne s'agit surtout pas de sombrer dans les spectacles faciles et délassants.

Le rapport connaît cette contradiction mais au lieu d'en débattre ouvertement, il la recouvre d'un voile pudique : il nous dit ainsi que la culture est une affaire "délicate",⁹ sans autre précision. Ce langage diplomatique signifie que la politique culturelle doit régler ses problèmes dans son coin. Chaque élu à la culture fera donc comme il voudra, plutôt comme il pourra sur son territoire, avec ses créateurs et ses électeurs. Avec le rapport Balladur, la liberté culturelle signe la fin de l'ambition civilisatrice de l'intervention culturelle publique. Elle officialise l'organisation d'offres publiques de loisirs plus ou moins pointues en réponse aux besoins exprimés par chaque groupe de consommateurs/électeurs. "L'accès à la culture pour tous" se trouve alors travesti en "accès de tous à sa culture".

3 - Je noterai enfin que depuis une vingtaine d'années, beaucoup de collectivités ont renforcé leurs interventions culturelles. Derrière le discours convenu sur la "démocratisation culturelle", leur préoccupation a surtout été de contribuer à l'attractivité de leur territoire : l'investissement culturel devient "utile" parce qu'il participe à la création d'emplois, valorise l'image de la ville ou accroît la fréquentation touristique.

8 -Par exemple ,en référence aux enjeux de péréquations entre collectivités on peut lire " le tourisme et la culture, par exemple, trouveraient à l'échelon départemental un niveau de péréquation idoine, compte tenu de la taille des projets en cause et des moyens humains et financiers qu'ils nécessitent".

9 On lit plus précisément dans le rapport : "Pour ce qui concerne la culture, la diversité des missions en cause rend particulièrement délicat l'attribution de cette compétence à un seul niveau d'administration"

La vogue actuelle est au soutien à "l'économie créative"¹⁰. L'idée est simple : il s'agit pour les collectivités de soutenir des équipes qui font preuve d'imagination et de créativité dans tous les domaines intellectuels et esthétiques, tout en essayant de convaincre le tissu industriel qu'il devrait investir dans ces dynamiques imaginatives. Il n'y a que des avantages semble-t-il à cette politique : les artistes y gagnent parce qu'ils n'ont plus besoin de tendre la sébile auprès des subventionneurs publics ; les entreprises y gagnent aussi car elles innovent plus, et surtout mieux. Quant aux territoires, ils empochent les gains d'une attractivité plus forte que celle de leurs voisins.

Cette approche qui ouvre le champ de la culture aux milieux économiques a d'indéniables qualités mais elle confirme l'abandon des enjeux politiques pour la culture dans notre démocratie : les "créatifs" sont là pour vendre leur savoir faire sur le marché concurrentiel, sans autre mission d'intérêt général. Ils sont là pour approvisionner le marché en produits et services et si leur "art" n'est pas rentabilisé, ils devront rendre leur tablier quel que soit l'intérêt culturel et artistique de leur production.

Au fond, les collectivités se placent dans la redoutable compétition entre les territoires : chaque chef territorial, même en pleine forme démocratique, devra engager des dépenses de "recherche/ développement" en innovation artistique et culturelle pour asseoir sa domination culturelle sur les territoires voisins ! Bordeaux plus fort que Marseille !!! l'Europe créative ?? Plus forte que tous les autres territoires du reste du monde ? Curieux destin des "Oeuvres capitales de l'Humanité" et de la création artistique que de servir d'armes pour s'imposer par rapport aux territoires concurrents ; comme si les acteurs culturels étaient devenus des munitions pour conduire la guerre culturelle "de tous contre tous". Il n'y a plus ici de politique culturelle mais une politique publique d'attractivité du territoire qui se nourrit du professionnalisme des acteurs d'un secteur économique comme un autre : le secteur culturel.

Il est de ce point de vue dommageable que le rapport du Sénat sur "l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales"¹¹ confonde "politique culturelle" avec le financement d'acteurs culturels dont la seule légitimité consiste à être utiles à d'autres politiques publiques. Ainsi nous dit-on '*la mission (du Sénat) est sensible à l'attachement des élus locaux, de tous niveaux de collectivités, à conserver une marge d'initiative et d'autonomie dans un domaine qui est un levier de cohésion sociale, d'expression d'une identité locale, d'attractivité, de rayonnement, de développement économique et touristique des territoires.*' Beau slogan pour la culture : faut bien que ça serve à quelque chose ! La légitimité culturelle publique sera donc déterminée par les autres politiques publiques en fonction de l'utilité des acteurs sélectionnés en réponse aux appels d'offres, comme pour l'assainissement ; ça promet !

Ajoutons que dans ce rapport, la République ne semble pas avoir l'intention de fixer la moindre règle pour gérer ce grand fourre-tout au niveau local ; même pas des règles de méthode et encore moins d'exigences éthiques, un simple appel à la concertation entre territoires concurrents suffira !

10 voir surtout le rapport de la Cnuced : <http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=9750&intItemID=2068&lang=1&mode=downloads>

11 - RAPPORT D'INFORMATION fait au nom de la mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales présidée par M. Belot, (1) Par M. Yves KRATTINGER et Mme Jacqueline GOURAULT, juin 2009

L'ensemble de ces constats ne rassure pas sur la possibilité de redonner du sens à la politique culturelle. Il faut pourtant y parvenir car les enjeux culturels dépassent de loin les seules préoccupations utilitaires.

II - Enjeux culturels sur les territoires pour reconstruire la politique culturelle

Face à l'affadissement gestionnaire du modèle culturel, il faut revenir aux enjeux universels et ouvrir des chantiers pour progresser dans cette voie.

A - La culture comme enjeu politique universel.

Je voudrais simplement souligner qu'au niveau international la question culturelle est éminemment politique car elle se coltine avec les différences de "représentations du monde" dont on sait qu'elles contribuent à aviver les tensions et les conflits entre groupes humains. L'enjeu premier de la politique culturelle est alors de transformer ces "différences culturelles" qui séparent irrémédiablement les êtres humains en "diversité culturelle" qui postule que chacun apporte, à sa façon, sa part, modeste ou grandiose, à la construction de l'Humanité. *"Repenser nos catégories culturelles et reconnaître les sources multiples de nos identités nous aide à oublier nos « différences » pour privilégier notre capacité commune à évoluer par interaction mutuelle."*¹²

1 - Tel pourrait être l'enjeu d'avenir pour reconstruire la politique culturelle. Cette approche devrait être largement partagée puisque notre pays, toute force politique confondue, a applaudi à la signature depuis 2001 des accords internationaux sur la diversité culturelle préparés par l'Unesco. La politique culturelle aurait dû ainsi remiser le vieux logiciel de la "démocratisation de la culture" pour le remplacer par le principe du "pluralisme culturel" fondé sur la reconnaissance des "droits culturels" des personnes¹³.

Je tiens particulièrement à rappeler que les "droits culturels" s'appuient sur le principe *universel* de la Déclaration des droits de l'homme de 1948 dans son article premier portant reconnaissance de l'égalité des êtres humains : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »* A ce titre, nous dit la « Déclaration de Fribourg » sur les « droits culturels » : *« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ».*

On retrouve cette perspective politique, dans le texte de l'agenda 21 de la culture qui, au fond, plaide pour que le développement durable soit mis au service du respect des dignités culturelles des personnes et du Vivre ensemble.

2 - Pourtant cette universalité-là a déclenché une multitude de résistances. Beaucoup de commentateurs en France ont exprimé leurs réticences : pour eux, il s'agit d'un glissement vers une définition anthropologique de la culture qui conduit au relativisme culturel, lequel nourrit son enfant terrible : le communautarisme ! Le terme « identité culturelle » fait naître spontanément, et sans égard pour la riche réflexion des théories de la reconnaissance, la crainte de la ruine de la "République" ! Mais il n'est pas bon

¹² Second rapport mondial sur la diversité culturelle", sur le site de l'Unesco

¹³ Consulter particulièrement la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.

d'en rester à ces caricatures de la diversité culturelle et pour éviter les faux débats, je souhaite préciser les conséquences du principe de la reconnaissance des droits culturels de la personne :

*i) Première conséquence évidente : avec les droits culturels, la première responsabilité de la politique de la culture est de garantir le respect de la dignité culturelle de la personne. De garantir, par conséquent, à chaque identité culturelle le respect du sens et de la valeur qu'elle donne à sa vie. La politique culturelle ne peut plus se contenter d'être une machine publique à produire des "des biens et services" culturels. Elle ne doit pas rester enfermée dans une approche réduite à un secteur d'activité, d'une offre de marchandises, même de qualité, sur le marché public des loisirs. Elle doit résister à toute forme de réification de ses enjeux.

*) La seconde responsabilité est encore plus redoutable : si la politique culturelle respecte la personne dans sa dignité culturelle, en contrepartie, il est impératif que la personne ne porte pas elle-même atteinte aux autres dignités culturelles c'est à dire aux autres identités culturelles. C'est la condition première pour l'avenir de l'Humanité : la « liberté des cultures » ne peut pas servir à justifier l'hostilité, le « mépris », l'« invisibilité », dirait Axel Honneth¹⁴ des cultures des autres.

Voilà donc une politique de la diversité culturelle dont la responsabilité fondamentale sera *d'organiser la confrontation du sens et des valeurs des cultures des différents groupes de la Cité* pour s'assurer que les identités culturelles ne soient pas génératrices de manifestations de haine, de mépris, d'irrespect pour les autres identités des personnes.

Or, il faut bien admettre que peu de décideurs politiques français font référence aux "droits culturels" en ces temps de débat sur "l'identité nationale". Il reste donc entièrement à *"les convaincre qu'il faut investir dans la diversité culturelle comme dimension essentielle du dialogue interculturel, parce qu'elle peut renouveler nos approches du développement durable, qu'elle est une garantie de l'exercice effectif des libertés et des droits de l'homme universellement reconnus, et qu'elle peut contribuer à renforcer la cohésion sociale et la gouvernance démocratique."*¹⁵, comme vient de le répéter le "Second rapport mondial sur la diversité culturelle".

Toutefois, dans le contexte français si sensible sur les questions d'identité culturelle, il ne me paraît guère opportun de placer le débat au niveau des principes d'universalité des droits culturels. Pour envisager la reconstruction de la politique culturelle, je préfère suggérer la réalisation au niveau des collectivités de quatre chantiers de "bonnes pratiques" dont l'évaluation pourrait nourrir de plus saines discussions.

B - Quatre chantiers pour la culture en débats

Les quatre chantiers concernent les étapes clés de la reconstruction de la politique culturelle : l'écoute des cultures, l'expérimentation artistique, les interactions et interconnexions des identités dans l'espace public, l'économie créative solidaire. Les "bonnes pratiques" que l'on observe déjà ici ou là sur le terrain permettent de mieux situer les grands enjeux culturels pour les territoires.

14 Axel Honneth « la société du mépris » éditions La découverte, et « la réification » nrf essais2007.

15 - Voir le second rapport mondial sur la diversité culturelle octobre 2009 sur le site de l'Unesco

1 - Le chantier de l'écoute culturelle

Contrairement à la démocratisation de la culture, il s'agit ici d'être attentif à la culture de ceux qui ne croisent jamais la politique culturelle publique. A chaque niveau de l'espace public - dans la rue comme dans les institutions et les associations ouvertes sur la cité- il s'agit de "prendre soin" des dignités culturelles pour qu'elles trouvent leur place dans la vie collective. La politique culturelle au niveau territorial devrait alors encourager la mise en place progressive de dispositifs d'écoute des personnes, leur laissant le temps de formuler leurs "différences" culturelles pour en faire des "diversités".

De tel propos paraîtront étranges à ceux qui connaissent bien les institutions culturelles de notre pays, identifiées par leur dimension disciplinaire. Pourtant, la perspective de "prendre soin" des personnes est très concrète pour des musées aussi importants que ceux de Newcastle qui sont fréquentés par 1,5 million de personnes. Comment le directeur du musée présente-t-il son activité ? Il ne dit pas comme un directeur de musée en France : « mon musée possède une collection composée d' « oeuvres » de grande valeur universelle ; chers publics, populations, touristes, venez voir nos expositions et venez rencontrer nos médiateurs qui vont vous montrer le bon chemin de la culture. » Les musées de Newcastle se présentent autrement en disant : «notre mission est de permettre aux personnes et aux groupes de pouvoir mieux déterminer leur place dans le monde. Venez travailler avec vous, pour dire aux autres ce que vous avez à leur dire car nos compétences sont au service de la construction de votre identité culturelle. Nous ferons ensemble un parcours qui vous permettra d'être dans l'espace public acteurs de votre identité, d'être ainsi mieux reconnus par les autres et de mieux les respecter. » En anglais, ces musées se présentent ainsi à la société civile : *“Most importantly, it is an organisation, literally, with a mission : To help people determine their place in the World and define their identities, so enhancing their self-respect and their respect for others.”*

Cette conception de l'intervention culturelle publique ne se pense plus ni en terme de « consommateurs » apportant une contrepartie monétaire pour accéder à l'offre artistique, ni en terme de « public », « d'usager » ou d'habitants, bénéficiant à coût réduit du service des expositions du musée. Avec la figure de la dignité culturelle, l'enjeu public instaure entre les deux parties (le musée et le groupe de personnes) un engagement solide de réciprocité, qui prend concrètement la forme d'un document d'évaluation préalable où chacun décrit ses espoirs, objectifs et ressources apportés au projet co-construit ensemble ; un document qui vaut protocole d'accord d'éthique culturelle entre l'institution et les personnes.

Cette exemple illustre une "bonne pratique" de politique interculturelle : *l'enjeu du travail avec les professionnels est de contribuer à forger une culture commune à partir d'identités culturelles différentes.* En pratique, l'équipe du musée travaille durant plusieurs mois avec des groupes de personnes désireuses de dire aux autres ce qu'elles sont et, entre expositions, vidéos, soirées, débats, ces bonnes pratiques construisent la confrontation culturelle, avec la qualité technique apportée par l'équipe du musée et la volonté de reconnaissance apportée par le groupe.¹⁶ *La culture commune s'élabore à partir de cette confrontation maîtrisée avec les autres identités culturelles.*

Cette politique culturelle fait le pari que la reconnaissance des personnes réduit les

16 - voir le site du Tyne and Wear Museums

risques d'enfermement dans un culture communautaire particulière. Son credo est que les différences culturelles ne doivent pas demeurer masquées, confinées dans la vie privée et éloignées de la vie publique, (surtout quand elles prennent une dimension religieuse). *« Il est plus sain d'afficher ses différences et d'appivoiser celles de l'Autre que de les occulter ou de les marginaliser, ce qui peut entraîner une fragmentation propice à la formation de stéréotypes et des fondamentalismes »* ¹⁷

Je conclus en faisant observer que nombre d'acteurs en France sont attentifs aux "populations" (plus qu'aux personnes) et à leurs caractéristiques culturelles mais, le plus souvent, ces acteurs sont consignés dans le registre du "socio culturel". Leur travail ne se lit pas à l'aune de l'universalité des droits culturels. C'est alors, à mon sens, de la responsabilité du politique que de leur redonner ce sens et cette visibilité collective dans la construction de la culture commune, à l'égal de l'exemple de Newcastle.

2 - Le chantier de l'expérimentation artistique

Avec les droits culturels des personnes, l'action publique doit combattre toutes les formes de stéréotypes qui nourrissent les « replis identitaires». La politique culturelle doit donc veiller à ce que l'espace public bruisse de nouveaux signes qui déplacent les significations, provoquent du débat, attisent des aspirations inédites, captent les identités culturelles et les amènent à se recomposer. Plutôt que de s'entêter à parler de soutien "à la création artistique" (qui se termine en production d'un produit culturel à destination de quelques réseaux de clientèles particulières), la politique culturelle ferait mieux d'encourager les "expérimentations artistiques" comme pratiques de liberté qui nourrissent l'espace public de "nouveaux repères sensibles" dynamisant les possibilités d'interactions entre les identités.

La politique culturelle de la diversité doit impérativement faire place aux "*stratégies d'artistes qui se proposent de changer les repères de ce qui est visible et énonçable, de faire voir ce qui n'était pas vu, de faire voir autrement ce qui était trop aisément vu, de mettre en rapport ce qui ne l'était pas dans le but de produire des ruptures dans le tissu sensible des perceptions et dans la dynamique des affects*", pour reprendre la belle définition du travail de dissensus de l'artiste, formulée par Jacques Rancière. ¹⁸

Dans un langage plus diplomatique fait pour ménager les compromis, le "Second rapport mondial sur la diversité culturelle" de l'Unesco donne aussi à ce chantier une importance primordiale : "*la diversité culturelle ne peut être préservée que si ses racines sont nourries en permanence par des réponses créatives apportées à un environnement en évolution rapide. En ce sens, la création artistique et toutes les formes d'innovation touchant à l'ensemble des activités humaines peuvent apparaître comme des sources d'imagination essentielles pour l'essor de la diversité culturelle. La créativité revêt ainsi une importance capitale pour la diversité culturelle, qui elle-même la favorise en retour.*" ¹⁹

C'est sans doute le chantier plus difficile à concrétiser actuellement car il prend à revers les structures artistiques reconnues par la politique culturelle. Les élus le savent bien, l'acceptent souvent, le souhaitent plus rarement : ce qui fait culture de référence, ce sont

17 - Voir le rapport Bouchard /Taylor sur le site <http://www.accommodements.qc.ca/>

18 - Voir Jacques Rancière : le paradoxe de l'art politique" in "Le spectateur émancipé" page 72.

19 - Voir le " second rapport mondial sur la diversité culturelle" page 20, résumé en français sur le site de l'Unesco : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=39891&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

uniquement les oeuvres (toujours de qualité) choisies par les directeurs artistiques de ces structures. Aucune discussion ne peut être légitime car elle mettrait en cause le principe de leur liberté de sélection des "oeuvres". Alors qu'avec l'approche de l'expérimentation artistique, les équipes font leurs choix artistiques librement mais s'engagent au débat , à la confrontation avec les autres cultures. C'est cet engagement de faire société qui donne son sens politique d'intérêt général à l'expérimentation artistique et qui rappelle les grands moments des pionniers de la décentralisation théâtrale.

De ce point de vue, sans doute, faudrait-il que les élus soient plus attentifs localement aux équipes issues de ce que l'on appelle souvent à tort, les "friches artistiques" et qui développent de telles "bonnes pratiques" d'expérimentation artistique, à l'exemple du réseau "Autre(s) parts".

3 - Le chantier de la mise en oeuvre des interactions et interconnexions culturelles.

Les chantiers précédents de l'écoute culturelle et de l'expérimentation artistique n'ont de sens que s'ils débouchent sur des possibilités de se connecter à d'autres identités culturelles dans la cité, élargie à tous les réseaux réels ou numériques auxquels elle est reliée. La "richesse" de cette politique culturelle naîtra des interactions qu'elle favorise.

Je reprendrais ici les propos éclairants de Patrice Meyer Bisch pour qui la "richesse culturelle" se comprend comme *"une interaction entre les hommes, les communautés, les choses et leurs milieux, inscrivant et accumulant des acquis, une multitude de connexions entre objets et sujets. Ces connexions constituent au sens propre un capital culturel : un instrument de production et de création"*. Alors qu'à l'inverse, *"la pauvreté culturelle se reconnaît à la rareté des connexions avec leurs conséquences, les exclusions, les cloisonnements et l'incapacité de tisser des liens et donc de créer"*.

Le travail des professionnels de l'art et de la culture consiste alors à favoriser les parcours des personnes dans ces réseaux de connexions culturelles. Parcours qui ouvrent des opportunités pour construire sa personnalité, être en interactions avec les autres, sans être réduit à l'état de spectateur anonyme d'une offre culturelle formatée. En quelque sorte, tracer un chemin vers l'émancipation, qui conduit au *"brouillage de la frontière entre ceux qui agissent et ceux qui regardent, entre individus et membres du collectifs."*²⁰ pour reprendre les mots de Jacques Rancière.

On peut avoir des doutes sur l'avenir d'une tel chantier d'interconnexions dont la dimension politique vise la construction du Vivre ensemble. On connaît tous le poids des découpages traditionnellement en vigueur dans la politique culturelle, soit par discipline artistique (arts plastiques, musiques, théâtre, patrimoine bâti, etc..) ou par fonction (création, diffusion, formation, sensibilisation, et..). On sait aussi que l'appel à la "transversalité" est souvent un leurre où chaque institution conserve son "quant à soi" et impose ses considérations techniques et disciplinaires aux instances politiques. Pour reconstruire la politique culturelle, il conviendra donc de s'extraire de cette longue tradition française, ce qui ne pourra guère se décréter.

Mais, si l'on en juge par le chantier lancé à Quimper des évolutions sont certainement envisageables rapidement sur le terrain.

Concrètement la ville a souhaité s'investir dans un projet culturel innovant sur l'espace

²⁰ Voir Jacques Rancière : "le spectateur émancipé", la Fabrique, page 22

urbain "Max Jacob", composé d'un jardin des débuts du 20^{ème} siècle entouré par un théâtre à l'italienne, un Gymnase et trois pavillons. Pour engager le projet, la ville a tenu à associer une dizaine de structures culturelles très différentes en terme de champ artistique et culturel (théâtre, langue bretonne, musiques savantes, musiques bretonnes, musiques actuelles, art contemporain, .), en terme de fonction (formation, animation, diffusion, création), en terme de statuts juridiques (associations, services municipaux, structures indépendantes, structures labélisées par le ministère de la culture...). Après la période de réflexion collective, la finalité du projet a été précisée en terme d'enjeux politiques partagées par tous les acteurs : Ainsi, *"le pôle Max jacob répond à la nécessité de concevoir les politiques publiques de la culture dans le cadre d'une démarche d'agenda 21 qui met au cœur des processus la participation des personnes et les interactions entre les cultures comme sources d'émancipation et de développement du Vivre ensemble."*

L'innovation est triple :

i) l'enjeu politique n'est plus "la vraie culture pour tous", (et son catalogue d'offres culturelles vendues dans l'année), mais les interactions culturelles entre les personnes qui construisent le Vivre ensemble dans la ville,

ii) Les structures demeurent totalement libres de leurs choix artistiques et culturels et si elles participent au projet c'est qu'elles partagent toutes la même éthique au delà des différences de leurs disciplines et de leurs fonctions. Sur la base de cette finalité éthique commune, elles coconstruisent la dynamique du projet de politique culturelle du Max Jacob. Un protocole d'accord éthique a ainsi été élaboré ; il sert de référence pour apprécier si les actions répondent bien aux finalités collectives énoncées.²¹

iii) Le protocole affirme aussi que les acteurs signataires ont leur part de responsabilité à prendre dans la gouvernance du projet collectif . La gouvernance est donc partagée au sens où les structures s'engagent à participer aux discussions sur la répartition des ressources et la sélection des projets répondant aux finalités du protocole d'accord éthique.²²

Dans cette cohérence participative, la politique culturelle a vraiment une dimension "politique" pour la vie de la cité : plus que sur le potentiel de la vente du catalogue de spectacles et d'expositions qu'elle finance, son enjeu territorial est de construire une dynamique d'interconnexions culturelles entre les personnes.

Il y a dans ces modalités de travail entre une collectivité et des acteurs culturels des signes manifestes de changements qui méritent d'être observés pour nourrir le jour venu

21 -A titre d'illustration, le principe 3 du protocole éthique énonce que les projets des acteurs quelles que soient leurs activités disciplinaires doivent *"Favoriser collectivement les formes d'interactions entre les cultures ainsi que la participation des personnes au projet Max Jacob, considérant que "participation" et "interactions" sont sources d'émancipation et conditions du renforcement de la citoyenneté culturelle."*

22 - Le protocole d'accord éthique indique par exemple que les structures s'engagent dans la gouvernance du pôle Max Jacob à organiser " les débats et confrontations publics sur le sens et les valeurs culturelles et artistiques. En cas d'absence de consensus au sein du dispositif de gouvernance un rapport sur les positions des protagonistes est remis à la municipalité de Quimper qui procède aux arbitrages relevant de sa responsabilité publique."On remarquera aussi que le dispositif de gouvernance collective est "considéré comme "instance d'évaluation" du projet Max Jacob. A ce titre, il établit le protocole d'évaluation partagée, après accord sur la pertinence des enjeux et méthodes avec les structures concernées. Le dispositif veille à respecter les principes évaluatifs proposés par la Société française d'évaluation."

le débat politique sur le sens et la valeur de la politique de la culture. En tout cas, on peut certainement fonder de solides espoirs sur la démarche engagée car elle se montre cohérente avec l'approche globale du développement durable du territoire dans le cadre de l'approche de l'agenda 21 et de son volet culturel.²³

Chantier 4 : le chantier de l'économie solidaire des projets culturels.

Je voudrais aussi appeler l'attention sur la logique économique de ces projets qui relèvent de l'écoute culturelle, de l'expérimentation artistique, de l'interaction entre les identités. Dans ces projets, ce n'est plus l'offre de produits culturels à consommer qui justifie la politique culturelle, c'est l'engagement des personnes dans une éthique commune du Vivre ensemble. Ici, les acteurs vendent moins des spectacles qu'ils ne cherchent à faire partager leur passion pour leur art ; les spectateurs sont moins des publics acheteurs de billets que des "amateurs" passionnés et fortement motivés, construisant par ces interconnexions leur identité de personne. C'est pourquoi, dans une approche plus humaniste que libérale, il serait bon de considérer ces activités où les personnes investissent beaucoup de leur identité culturelle comme des "services à la personne".

Là encore, pour la politique publique, ce qui importe c'est la relation d'interaction culturelle entre les personnes et non les caractéristiques techniques des activités (concert, atelier, représentation théâtrale, livres, etc..). L'enjeu politique d'intérêt général se lit dans *les exigences éthiques* que la politique culturelle se donne. On pourrait ainsi illustrer cette relation de personnes à personnes en terme de "compagnonnage", de "transmission de passions", même de "fan", pour faire comprendre que cet enthousiasme de la personne ne peut pas être réduit à un rapport marchand, l'un qui vend sa compétence artistique et l'autre qui l'achète, alors que le vécu des uns et des autres relève d'une relation de partage de mêmes valeurs.

Ceux qui sont attachés à une langue ou des formes culturelles puisant dans les "traditions" du territoire le comprennent parfaitement : la culture n'est pas seulement une offre et une demande de produits. Ainsi, il serait inacceptable de considérer que les fest noz, du moins beaucoup d'entre eux, sont de simples actes commerciaux où les organisateurs cherchent à capter le maximum de clientèle solvable. Ce type d'activités comme de multiples autres orchestrées par le milieu associatif²⁴ relève très souvent d'une volonté de partager des "*pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.*" Je ne fais que reprendre ici la définition que donne l'Unesco du "patrimoine culturel immatériel" (PCI) . Ainsi, lorsque une activité culturelle "*procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine*", elle devrait ressortir d'une politique publique spécifique et non pas être considérée comme un produit régi par la loi de la concurrence sur les marchés. Question d'éthique de la vie collective et de relations entre les dignités culturelles.

Je me permets d'insister sur ce point particulier car tous les députés français, à

²³ voir agenda 21 de la culture

²⁴ On n'oubliera pas qu'il ya plus de 204 800 associations culturelles en France avec 4,3 millions d'adhérents et une moyenne de 14 bénévoles par association, sur tous les territoires ; plus de 20 millions de français sont concernés (un tiers de la population). Voir rapport de la cofac : "Propositions des fédérations et associations de culture et de communication face à une crise de sens de l'action culturelle publique"

l'unanimité, ont ratifié la loi autorisant le Président de la République a signé la convention de l'Unesco sur le Patrimoine culturel immatériel, Mais les pouvoirs publics ont depuis oublié totalement de renforcer le soutien à toutes ces associations qui contribuent à la valorisation du PCI, donc à ces activités qui procurent "un sentiment d'identité et de continuité ..."aux personnes du territoire !

Ainsi, dans notre démocratie, il devrait y avoir place pour une politique culturelle qui ne se résume ni à l'offre des services culturels de l'Etat et des collectivités, ni à l'offre des industries culturelles, mais qui prendrait en compte une troisième voie : une autre économie de l'art et de la culture.

Cette perspective a été dessinée dans le manifeste de l'Ufisc qui regroupe des fédérations d'associations culturelles soucieuses de vivre dans une "économie plurielle".²⁵ Ces acteurs ne cherchent pas le profit maximum de la vente des artistes, ne réclament pas non plus d'être intégralement financés par des subventions, estiment que les apports "bénévoles" des personnes aux projets constituent un atout essentiel pour le Vivre Ensemble".

L'enjeu culturel tend alors vers le développement d'une économie certes créative mais aussi solidaire qui met en avant une éthique partagée avec la collectivité. Comme l'indique le manifeste de l'UFISC : " il s'agit d'inventer des dispositions juridiques et fiscales pour que les initiatives citoyennes sans but lucratif ne soient plus systématiquement tiraillées entre les logiques marchandes et les logiques d'administration publique".

Ainsi, à partir de "bonnes pratiques" conduites localement pour élaborer des protocoles éthiques de l'intervention culturelle sur le territoire, organiser l'écoute culturelle des personnes, l'expérimentation artistique, le développement des interactions et interconnexions entre les cultures, le soutien à l'économie créative solidaire, il sera sans doute possible d'engager la réflexion sur la reconstruction d'une politique culturelle soucieuse d'émancipation et de Vivre ensemble. Il y a là un enjeu essentiel qui concerne directement la définition du service culturel d'intérêt général au niveau européen. Pour l'instant, me semble -t-il, les réflexions sur le service économique d'intérêt général semblent ignorer la dimension éthique de cette politique culturelle construite sur la reconnaissance des droits culturels des personnes et du vivre ensemble.

C'est donc bien aux collectivités locales, dans le silence même du rapport Balladur de faire avancer de tels chantiers. C'est peut être, espérons le, autour de ces bonnes pratiques que l'on pourrait préciser et concrétiser les récents propos du Parti socialiste : *" Une conviction nous anime : la Culture a un rôle fondamentalement émancipateur, tant au plan individuel que collectif. L'économie et la société de demain reposeront au premier chef sur les capacités d'innovation, de connaissance, de création, de recherche. L'art et la culture constituent l'un des atouts décisifs de notre pays, à condition que l'on veuille bien leur redonner la priorité qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Il y a une multitude de femmes et d'hommes qui sont épris de Culture libre et vivante, des créateurs de toutes disciplines, venus d'horizons les plus divers, qui considèrent que l'art est d'abord un outil critique pour interroger le monde et interpeller nos certitudes."*²⁶

25 l'UFISC regroupe la fédération des arts de la rue, la fédération des lieux de musiques amplifiées, le syndicat national des arts vivants, le syndicat du cirque de création, la fédération des scènes de jazz, le centre international pour le théâtre itinérant, le réseau Chaïnon, Actes-if, le syndicat des musiques actuelles, Zone franche ...

26 -Appel du secrétariat national du Parti socialiste à l'occasion de la célébration du 50ème anniversaire du Ministère de la Culture

Mais je pourrais avoir autant d'espoir en lisant les ambitions d'Europe écologie "*L'Écologie Culturelle plutôt que le centralisme culturel. Par nature, la Culture est symbolique de ce changement fondamental. Au-delà des urgences, elle annonce et témoigne de l'indispensable changement de société.*"

Mais ce n'est peut être qu'un espoir dont l'avenir se préfigure mal tant la conviction est répandue chez les acteurs de la politique culturelle publique que la "culture" n'est qu'un "secteur" d'activités avec des "professionnels" faits pour produire (créer) et vendre (diffuser) des biens et des services au prix ou en dessous du prix de marché !

Jean Michel Lucas